

À Poitiers, découvrez une maison où le cœur bat plus fort...

Mécénat / bénévolat

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS REJOIGNEZ-NOUS !



La maison des familles
héberger • accompagner • échanger

1

UNE MAISON UNIQUE EN SON GENRE POUR ÊTRE PLUS PRÈS D'UN PROCHE HOSPITALISÉ.

2

UNE MAISON AUX FONDATIONS SOLIDES : LA SOLIDARITÉ ET LA CHALEUR HUMAINE.

3

UNE MAISON QUI N'ATTEND QUE VOUS POUR ALLER ENCORE PLUS LOIN...

Une maison créée pour rapprocher les familles d'un proche hospitalisé

Une solution d'hébergement au CHU de Poitiers

Créée en 1997, la Maison des familles permet aux familles qui habitent loin de Poitiers (venant de la région Poitou-Charentes, de la Vendée ou du Limousin) de pouvoir rester au CHU près de leur proche pour lui rendre visite et être chaque jour à ses côtés. 29 chambres et 7 studios, rénovés et équipés, sont disponibles à des tarifs modiques et dégressifs selon la durée du séjour.

Un réconfort et un accompagnement

Déterminant dans un moment délicat où le patient a plus que jamais besoin de sa famille, la Maison des familles apporte aussi un réconfort et un soutien moral aux résidents qui le souhaitent. Les équipes d'accueil y sont à disposition des familles, mais elles peuvent aussi y vivre en complète autonomie si elles le préfèrent.

La Maison des familles, comment ça marche ?

- La Maison des familles accepte deux accompagnants par patient : parents, enfants, conjoint ou ami.
- Il n'y a pas de limite de temps pour la durée du séjour.
- Le tarif est adapté aux ressources, dégressif en fonction de la durée du séjour et la gratuité est appliquée aux personnes en difficulté.



Mme C. de La Rochelle

« Mon mari a été hospitalisé pendant plusieurs mois. Au début, je faisais la navette entre Poitiers et la Rochelle tous les deux jours. Puis un médecin m'a conseillé la Maison des familles. Quel changement : il y a beaucoup d'échanges; on se sent moins seul et on est bien mieux reposé pour être plus disponible pour notre malade. On est un peu comme à la maison, on peut cuisiner ou apporter des plats préparés... »

Une maison accessible au plus grand nombre, car soutenue par l'élan de solidarité de tous

Un financement dû à la générosité

La Maison des familles est essentiellement financée par des dons de particuliers et aussi par la générosité d'entreprises, fondations, associations et collectivités locales qui effectuent des dons financiers ou en nature. Ce sont ces actions qui permettent d'assurer le fonctionnement de la Maison et de limiter la participation financière des familles.

Des résultats concrets

En 2010, plus de 1200 familles ont pu être hébergées à la Maison des familles.

- Près de 65 % viennent du Poitou-Charentes.
- 1/3 des familles y demeurent plus d'un mois.
- Les patients sont notamment hospitalisés en neurochirurgie, oncologie, cardiologie, réanimations spécialisées et pédiatrie. Des services qui n'existent qu'à Poitiers, rendant la Maison des familles indispensable aux habitants de Charente, des Deux-Sèvres et de Charente-Maritime.
- Grâce au bénévolat de près de 20 personnes qui assurent, en complément des maîtresses de maison, l'accueil et l'écoute en soirée mais aussi le ménage le dimanche, la Maison des familles garantit une qualité d'accueil 7 jours sur 7.

Parce que chacun peut être concerné un jour, la solidarité de tous est nécessaire

Le nombre de places étant limité, la Maison des familles doit parfois effectuer des refus tout en mettant son énergie à trouver d'autres solutions pour les familles. Avec le soutien de tous, elle pourra de plus en plus satisfaire les demandes et réduire les listes d'attente !

Françoise G. une bénévole de l'association

« Il y a en ce moment des parents dont l'enfant est atteint de leucémie. Pour eux la Maison des familles, c'est la possibilité de se ressourcer, de ne pas faiblir ou craquer devant leur enfant. Dans la maison, ils sont chez eux et vivent à leur rythme et à celui de leur enfant. Et puis le week-end, les frères et sœurs rejoignent aussi la Maison des familles pour que la vie de famille, même concentrée sur la maladie, continue ».



Une Maison qui peut, avec vous, aller encore plus loin

De multiples façons d'agir pour être à nos côtés

Pour permettre à la Maison des familles de poursuivre son action et d'accueillir plus d'accompagnants, chacun peut agir selon ses possibilités. Grandes entreprises, petites et moyennes entreprises, commerçants, artisans et particuliers peuvent contribuer à rendre la Maison des familles encore plus ouverte, encore plus accueillante pour ne jamais refuser l'accueil à quelqu'un qui en a besoin.

Associez-vous à nos priorités !

- Le renouvellement d'une partie de la literie (de plus de 15 ans) et de l'électroménager.
- L'équipement en matériel professionnel de buanderie.
- Le maintien du personnel salarié responsable de l'accueil, de l'entretien des locaux et de l'animation des familles (80 % des charges de fonctionnement).

Vous êtes une collectivité locale, une entreprise, un commerçant, une association ?

- Vous pouvez apporter un soutien financier (chèque ou virement) ou faire un don en nature (matériel, prestation de services, etc.).
- Vous pouvez aussi lancer une opération spéciale avec la Maison des familles pour récolter des dons auprès de vos clients ou partenaires.

**POUR EN SAVOIR PLUS, PRENEZ CONTACT
AVEC LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION
(TÉL. 05.49.44.45.00)**

Vous êtes un particulier ?

- Vous pouvez faire un don en vous connectant sur le site : <http://www.chu-poitiers.fr/maisondesfamilles/index.aspx> ou en envoyant un chèque bancaire ou postal à l'association.
- Vous pouvez aussi rejoindre notre équipe de bénévoles pour animer et participer à créer une ambiance chaleureuse et familiale dans la maison.

Une Maison qui peut, avec vous, aller encore plus loin

Les avantages fiscaux liés à votre don à la Maison des familles reconnue d'intérêt général

- Les versements effectués par les entreprises entraînent une réduction d'impôts égale à 60 % de la somme versée dans la limite de 5 pour 1 000 du chiffre d'affaires hors taxes.
- Pour les particuliers, le taux de réduction est de 66 % dans la limite de 20 % des revenus imposables.

Exemple : vous donnez 100 €, compte tenu de la réduction d'impôt, ce don ne vous coûte en réalité que 34 €.

Chantal B. du Pôle Régional de Cancérologie de Poitiers

« Le CHU de Poitiers est le seul établissement de la Région Poitou-Charentes habilité pour assurer les traitements lourds de radiothérapie. Les malades séjournent à l'hôpital sur des séquences de traitement de 7 à 10 jours pendant une dizaine de mois. Ces malades, à l'état psychologique fragile, nécessitent la présence d'un accompagnant que ce soit le conjoint, un parent ou un enfant. Ce qu'apporte la Maison des familles. La participation est adaptée à la durée et même si le tarif modeste pour les séjours longs est généralement supportable pour les familles, la gratuité est toujours accordée avec simplicité pour que le lien avec le malade soit maintenu. »



Le mot du Président

Depuis longtemps, le besoin d'une telle structure était exprimé par les familles de pouvoir rester à côté de leur enfant ou de leur conjoint lorsqu'il est hospitalisé à Poitiers, loin de chez eux.

Les services de soins disposent de peu de possibilités de lit d'accompagnant, et souvent, les ressources financières des familles ne leur permettent pas de demeurer longtemps dans une structure hôtelière classique.

C'est la vocation essentielle de la Maison des familles : qu'en aucun cas, l'argent ne soit un obstacle à l'accompagnement d'un enfant ou d'un conjoint.

À la Maison des familles, les parents, amis, conjoints sont accueillis et hébergés pendant l'hospitalisation de leur proche. Tout est prévu pour renforcer le lien avec les services de soins, offrir réconfort et détente et ainsi permettre de mieux vivre ces moments difficiles et éprouvants.

Comme toute association, c'est grâce à la générosité de nombreux particuliers, mutuelles, entreprises et collectivités locales que nous assurons l'équilibre nécessaire à notre existence.

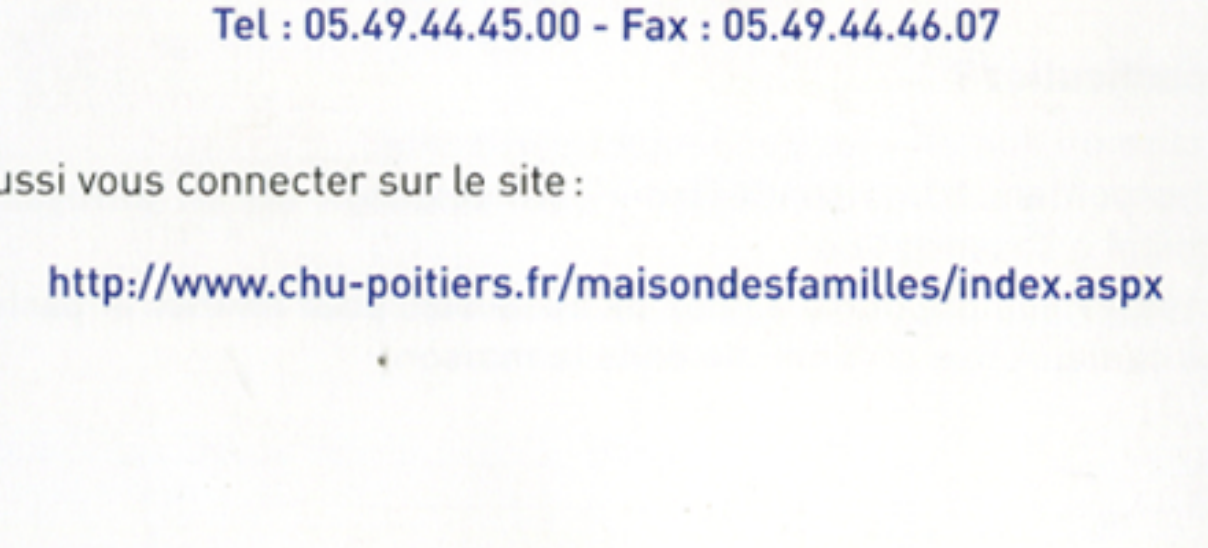
Pour cette raison, nous avons besoin de votre soutien.

Faites un premier pas aujourd'hui vers la Maison des familles en découvrant ses principes et son fonctionnement et rejoignez-nous en agissant selon vos possibilités.

Vous nous aiderez à appliquer simplement ce principe : accueillir, écouter, aider, mais surtout faire comme pour nous si cela devait nous arriver.

Merci de votre attention et de votre intérêt.

Le Président de l'association
« La Maison des familles »
Renaud BEGUE



Pour agir à nos côtés et soutenir la Maison des familles

L'association « La Maison des familles », est reconnue d'intérêt général depuis le 31 janvier 2011. Le financement de l'actuel bâtiment a été acquis auprès de particuliers, d'entreprises et d'associations locales ou régionales. Les principaux donateurs ont été la Fondation Patrick ROY, les « Pièces Jaunes » de la Fondation des Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France, la Fondation Géant Casino, les Conseils Généraux de la Région et les Communes de la Vienne, ainsi que le C.H.U. de Poitiers.

La Maison des familles c'est une véritable chaîne de solidarité qui relie bénévoles et partenaires privés. Pour en devenir un maillon essentiel, rejoignez nos donateurs !

Envoyez votre don par chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de Maison des familles à :

Association « La Maison des familles »
2, rue de la Milétrie
C.H.U. de Poitiers - BP 577
86021 POITIERS CEDEX
Tél : 05.49.44.45.00 - Fax : 05.49.44.46.07

Vous pouvez aussi vous connecter sur le site :

<http://www.chu-poitiers.fr/maisondesfamilles/index.aspx>